



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2024-012

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 14
- Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – Mme GALLO Anne – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : M. LAMY Bernard à M. BONNEAU Michel – M. CHEVALIER Mickaël à Mme CANTIER Nadège – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSÉS : M. DJEDDOU Rabah – Mme MONTEIRO Maria.

ABSENTS : – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CANTIER Nadège.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023- BUDGET ANNEXE HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Madame Gilda SARANDAO, 3^{ème} Adjointe, présente les éléments budgétaires constitutifs du compte administratif 2023, qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses 2023	1 947 221.17€	1 998 210.28€	3 945 431.45€
Recettes 2023	1 947 221.17€	1 895 864.93€	3 843 086.10€
Résultat de l'exercice 2023	0€	- 102 345.35€	-102 345.35€
Résultat antérieur reporté	200 362.31€	-912 894.72€	-712 532.41€
Résultat de clôture 2023	200 362.31€	-1 015 240.07€	-814 877.76€

	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser	0€	0€

A l'issue de cette présentation et conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire.

Le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Habitat et Renouvellement Urbain est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Nadège CANTIER, 1^{ère} Adjointe, nommée présidente de la séance.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération D2023-025 du 28 mars 2023 portant approbation du budget Annexe Habitat et Renouvellement Urbain 2023 ;

Vu la délibération D2024-009 du 05 mars 2024 portant approbation du compte de gestion 2023 ;

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes et de mandats émis et ordonnancés au cours de l'exercice ;

Entendu le rapport de Madame Gilda SARANDAO ;



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2024-012

Hors de la présence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré : **A LA MAJORITÉ** et **2 CONTRE** : M. FUCHET Roland (pouvoir à Mme DESVIGNES Josette) et Mme DESVIGNES Josette

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du Budget Annexe Habitat et Renouvellement Urbain.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. Philippe PIGEAU

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 12 MARS 2024
et publié, affiché ou
notifié le 12 MARS 2024
Le Maire,